

Avec les professeurs, les lycéens et les instituteurs

La grève et ses travaux

par Pierre Caminade

C'est dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 mai 1968 que les manifestations des étudiants parisiens ont pris une allure dramatique. C'est à partir de cette nuit-là que le peuple français s'est indigné contre les brutalités odieuses du gouvernement et de la police. Et ce fut l'appel à la grève générale de 24 heures lancé par la C. G. T., la C. F. D. T. et la F. E. N., pour le lundi 13 mai. Et ce fut les extraordinaires manifestations qui se sont déroulées, ce jour-là, dans tout le pays, à l'appel de toutes les organisations syndicales et politiques de l'U.N.E.F. et de tous les groupements d'étudiants et de lycéens.

Ce même jour, à La Seyne-sur-Mer, la manifestation avait une ampleur exceptionnelle, mais il y avait en elle un événement exceptionnel lui aussi : 80 à 100 lycéens y participaient, groupés pour la première fois sous un sigle inconnu : veille encore dans notre ville : CAL, Comité d'Action Lycéen.

Le travail reprenait au lycée, le 14, mais, dès ce jour, les créateurs des richesses, ceux qui sont le fondement de la société, se mettaient en grève et occupaient partout les usines et les lieux de travail. On comptait bientôt neuf à dix millions de travailleurs en grève.

LA GREVE ET SES TRAVAUX

Le samedi 18 mai, les organisa-

tions syndicales de l'Enseignement secondaire demandaient de partout, à la suite d'assemblées générales, que la grève générale illimitée soit proclamée dans les lycées et collèges. Devant cette volonté des sections locales et départementales, la Fédération de l'Education Nationale adoptait et diffusait ce mot d'ordre, qui entraînait en application le mercredi 22 mai.

Le CAL, de son côté, avait convoqué pour le lundi 20 mai, dans la matinée, une assemblée générale de tous les élèves. Au nombre de 1500 environ, ils décidaient la grève et l'occupation des locaux. Ils élisaient des représentants et organisaient la contestation des structures de l'enseignement secondaire. Leurs représentants élaboraient un vaste programme de revendications et les exposaient aux professeurs. D'un commun accord, le CAL et les professeurs, la plupart d'entre eux membres du S. N. E. S., Syndicat national de l'Enseignement secondaire, du S. G. E. N. (syndicat général de l'Education Nationale) et les différents services décidaient de constituer des commissions paritaires de travail, auxquelles devaient participer les parents d'élèves.

Ces commissions devaient se réunir tous les jours (et au moment où nous écrivons, ce samedi 1^{er} juin, elles poursuivent leurs travaux).

ALEXANDRE BENEDETTI

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



33. AVENUE FRÉDÉRIC MISTRAL



TÉL. 1 948.799

LA SEYNE-S-MER (VAR)

Avant de parler plus en détail de ces commissions, disons que les lycéens, que le CAL, ont montré un sens suraigu de leurs responsabilités et, chose plus étonnante encore, de l'organisation, qu'il s'agisse des rapports présentés, de la tenue des débats. Une jeunesse toute neuve s'est révélée ivre d'humanité, fière de son désir d'établir entre les hommes des rapports de transparence et de chaleur vraie. Il faut que l'enfant meure, disait Hugo. Sans doute. Mais avant, il faut qu'il vive. Le voici, vivant.

Disons encore que le CAL est en de hors de toute organisation politique ou syndicale mais qu'il est en étroite solidarité avec les syndicats de l'Enseignement et des étudiants.

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS PARITAIRES

Quatre commissions dont la compétence avait été fixée par le CAL, ont été réunies :

La commission de la liberté d'expression a décidé que, contrairement à la tradition, les journaux pourraient être admis dans le lycée, en fonction d'une instruction civique et d'une éducation politique, dont les modalités restent à déterminer. Des débats pourraient avoir lieu au foyer socio-éducatif.

La commission des examens a étudié en détail ce problème particulièrement complexe et pris un grand nombre de décisions, qu'il serait trop long d'exposer ici.

Les commissions du règlement intérieur et de la participation des élèves ont élaboré les mesures de

nature à associer étroitement les élèves à la vie du lycée.

LE COMITE D'ETABLISSEMENT

Les professeurs et administrateurs des lycées de la région toulonnaise avaient réuni une commission spéciale, à laquelle la CAL a été associé et qui avait et a pour mission d'examiner les transformations de structure nécessaires à une gestion démocratique des lycées.

Elle a préparé l'institution d'un Comité d'Etablissement qui, au lycée de La Seyne, est préfiguré par la commission des structures. Réunissant les représentants des élèves, des parents, des membres du corps enseignant et de tout le personnel, et de l'administration, ce comité aurait tout pouvoir pour gérer et administrer le lycée. Il aurait également un droit de regard sur tout projet de construction et d'aménagement de locaux.

DEUX IDEES ESSENTIELLES

Deux idées essentielles animent cette institution :

● 1° Elle est le moyen de s'opposer à la corruption de l'Enseignement par la technocratie et de fonder un nouvel humanisme. Ce moyen ne sera pleinement efficace que s'il est soutenu par un enseignement généralisé de la philosophie, enseignement dont les pouvoirs publics se sont attachés et s'attachent encore à réduire progressivement l'importance. La philosophie a toujours été contestation par le dialogue et recherche des conditions et des modes de pensée.

FABRIQUE DE COULEURS

BLANCS BROYÉS - VERNIS - MASTICS

FONDÉE EN 1883

OUTILLAGES

COMPRESSEURS

ET^S VICTOR CONTENT

ECHELLES

37 A 41, AVENUE ÉMILE ZOLA

83 - LA SEYNE-SUR-MER

TELEPHONE (94) 94-8006

2° Elle fait entrer dans la pratique les idées de cogestion et d'autogestion. Le CAL insiste tout particulièrement sur ce point. Il est, en effet, partisan de la généralisation à toutes les entreprises de ces idées.

Si l'on pense que ces jeunes gens ne tarderont pas à jouer un rôle dans la vie économique et sociale du pays, on admettra que ces idées ont un grand avenir. Notons, toutefois, que, parmi les revendications ouvrières, figure l'extension des pouvoirs des comités d'entreprise, qui ont, par leur principe tout au moins, inspiré sans doute le CAL.

Le Comité d'établissement a été institué sous le nom de Comité intermédiaire.

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PROFESSEURS

Nous avons vu jusqu'à maintenant les organismes réunissant élèves, parents d'élèves et professeurs. Mais ces derniers se sont attachés, en outre, à définir leurs objectifs propres. Huit commissions, dont les débats souvent minutieux ont été d'une haute tenue intellectuelle et morale, ont examiné les problèmes suivants : Pédagogie, Horaires et Programmes, Structures et Equipement, Catégories, Sports, Relations entre le primaire et le secondaire, Foyer Socio-éducatif, Recherches et expériences pédagogiques.

Il est évidemment impossible d'énumérer les décisions qui ont été prises. Nous nous bornerons à dégager les lignes générales.

● 1° Le grand principe, qui est proclamé depuis longtemps par la Fédération de l'Education Nationale (FEN), a été réaffirmé avec force : 25 élèves maximum par classe, faute de quoi toute réforme risque d'être inefficace.

● 2° Il est indispensable d'assurer entre l'enseignement du 1er cycle (primaire) et l'enseignement du second cycle (secondaire) une continuité pédagogique, afin de faciliter l'adaptation des enfants.

● 3° L'enseignement au lycée n'a pas pour but de donner à l'élève tout le bagage des connaissances qui peuvent lui être nécessaires dans sa vie d'adulte. Au lieu de tuer dans les jeunes esprits toute curiosité par un gavage intensif, IL FAUT LUI APPRENDRE A APPRENDRE. Et là aussi la philosophie doit occuper une place de choix.

● 4° Néanmoins, afin d'éviter un enseignement superficiel et inefficace, il est nécessaire d'inculquer à l'enfant des connaissances fondamentales limitées, mais parfaitement assimilées. ▶

OPTIQUE HOCHÉ

3, Avenue Hoche - 83 - LA SEYNE-SUR-MER

MUTUELLES .

F. C. M. - MARINE

POLICE - E. D. F.

A. M. G. - M. C. E. N.

TRAVAILLEURS VAROIS

A. BARROSO

Opticien - Spécialiste
Agréé par l'Etat

● 5° Seront développés les rapports et contacts entre les professeurs enseignant les mêmes disciplines, les professeurs enseignant dans les mêmes classes et tous les membres du corps enseignant du lycée.

Seront développés également les rapports entre les instituteurs et les professeurs qui ont noué tout au long de ces journées de travail et de lutte des liens extrêmement précieux dans l'intérêt de tous.

● 6° Ce changement profond de l'esprit et des méthodes de l'enseignement se traduira par un allègement de certains horaires, un aménagement plus rationnel de la journée scolaire,

l'existence d'options, le développement du travail surveillé.

● 7° Les professeurs exigent la suppression de l'auxiliaariat et la titularisation, après un stage pédagogique, des auxiliaires actuels.

● 8° Les fonctions jusqu'alors exclusivement administratives, doivent être animées par un souci pédagogique. Les surveillants pour ne parler que d'eux, ne doivent pas être seulement accaparés par des tâches administratives, mais devraient jouer un rôle dans le système pédagogique, puisqu'ils sont des futurs professeurs.

● 9° Les foyers socio-éducatifs seront développés.

Les Instituteurs

Les instituteurs de La Seyne, qui avaient, les 20 et 21 mai, fait grève en assurant la garde des élèves, participent depuis le 22 mai à la grève générale de la Fédération de l'Education Nationale.

Dans toutes les écoles, ils se sont réunis en commissions et ont élaboré des projets précis et pertinents de transformation de l'enseignement du 1er cycle. A ces commissions ont participé les parents d'élèves et les grévistes non syndiqués. Les projets élaborés concernent la gestion, la pédagogie, les relations entre le 1er et le 2ème cycle (relations

dont nous avons vu les professeurs du lycée également soucieux), entre le 1er cycle et les écoles maternelles, l'enfance inadaptée, les œuvres post-scolaires et péri-scolaires. Les instituteurs insistent sur la nécessité de développer à l'école la culture et le sport, ce qui devrait être accompli par des professeurs spécialisés de l'Enseignement public.

La pédagogie est, ici aussi, un souci majeur.

Les instituteurs, qui sont partisans sous certaines conditions d'un recyclage permanent, estiment que le conseil des

Pharmacie ARMAND

Fondée en 1853

14, Rue Cyrus-Hugues et Angle Place du Marché
LA SEYNE-SUR-MER — TELEPHONE : 94.80.61

 T O U T pour votre Santé et votre Hygiène

maîtres doit se transformer en Conseil pédagogique. Enfin ils pensent que le problème si difficile à résoudre de l'éducation sexuelle doit être posé.

25 ELEVES PAR CLASSE

25 élèves par classe, telle est la revendication commune à tous les ordres d'Enseignement et que les instituteurs de La Seyne et le syndicat national des instituteurs réaffirment avec force. Nous renvoyons à ce que nous avons écrit plus haut sur ce sujet.

LA COGESTION

L'assemblée générale des instituteurs de La Seyne estime qu' "une des causes essentielles du malaise de l'Enseignement est que la solution des problèmes qui se posent est élaborée sans leur participation effective". Aussi conçoivent-ils cette participation "sous forme d'une COGESTION avec l'administration, cela sur tous les plans et à tous les niveaux et en liaison avec tous les parents d'élèves".

La COGESTION obéirait aux principes suivants:

● 1° - Transformation des commissions paritaires départementales.

- La voix prépondérante n'appartient plus aux Inspecteurs d'Académie, mais aux délégués du personnel.

- Ces commissions sont délibératives et souveraines.

● 2° - Création des mêmes organismes sur le Plan académique, régional et national.

● 3° - Responsabilité permanente des délégués à tous les niveaux devant leurs électeurs.

● 4° - Consultation de la base sur tous les problèmes majeurs.

● 5° - En conséquence aucune loi ne pourra être votée par le Parlement, sans que nous ayons participé à son élaboration.

D'UNE FRATERNITE

Les instituteurs ont eux aussi ressenti depuis longtemps, au plus profond d'eux-mêmes, les sentiments que M. Henri LA-PORTE a exprimés dans son article.

Sans doute savaient-ils qu'ils avaient les mêmes soucis, les mêmes inquiétudes, le même désir de contribuer à l'éducation des enfants et de pouvoir exercer sans entraves leurs hautes fonctions, mais ils ont éprouvé, au cours de cette lutte et du dialogue permanent qu'ils ont institué et qu'ils veulent poursuivre, un sentiment qui paraissait éteint et qui vient de se charger d'un contenu nouveau, d'une vraie chaleur humaine: la fraternité. Mais n'est-ce pas ce sentiment qui a jailli partout en France et qui cimenterait l'union et la lutte de tous ceux qui créent ?

Pierre CAMINADE

à votre service les magasins

GAUDIN

QUINCAILLERIE-ÉLECTRICITÉ

8, Rue Carvin

35, Rue Franchipani - Tél 94.83.29

CONFORT MÉNAGER

3, Place Martel-Esprit

5, Bd Jean-Jaurès - Tél 94.86.95

Spécialités "Frigidaire le Vrai"

12, Rue Franchipani

LA SEYNE-SUR-MER